



Charles-René Tandé

*Président du Conseil supérieur
de l'ordre des experts-comptables*

L'ANNÉE 2019 EST CELLE DE LA CONCRÉTISATION DE NOMBREUX PROJETS.

Paris, le 21 décembre 2018

Chères Consœurs, chers Confrères,

L'année dernière, à la même période, j'utilisais les adjectifs « intense » et « passionnante » pour qualifier l'année 2018 à venir. Je ne croyais pas si bien dire...

Elle restera marquée dans nos mémoires !

Que ce soit au niveau de notre pays ou de notre profession, personne ne peut rester indifférent aux réactions que soulèvent les réformes ainsi qu'aux changements qu'elles induisent (la réforme du commissariat aux comptes en est un bon exemple).

L'évolution de nos textes, de notre environnement et de la technologie impose que nous nous adaptions rapidement et en profondeur. Nos actions de l'année et nos actions à venir s'inscrivent dans cette perspective.

➤ **Le bilan de l'année 2018**

En début d'année dernière, nous avons identifié trois objectifs majeurs :

- > La participation au débat public ;
- > L'accompagnement des cabinets au changement ;
- > La communication sur nos savoir-faire.

La participation au débat public

Depuis la fin de l'année 2017, nous avons sensibilisé les différentes parties prenantes aux réformes souhaitées de longue date pour notre profession d'expert-comptable.

Le projet pour la profession, validé par les membres du Conseil supérieur au cours du premier semestre, a été largement repris dans le cadre du projet de loi voté à l'Assemblée nationale en octobre dernier. Notre positionnement volontariste est ainsi récompensé.

Les avancées sont nombreuses et source de simplification ou de développement pour tous ceux qui le décideront.

Le congrès à Clermont-Ferrand a été l'occasion de présenter ces évolutions, qui doivent encore être confirmées au Sénat et de permettre à chacun de les intégrer à sa réflexion stratégique.

L'accompagnement des cabinets au changement

Le 73^e Congrès se sera pleinement inscrit dans cette logique, à l'instar des actions menées autour de la transition numérique tout au long de l'année.

Les équipes du Conseil supérieur ont parallèlement développé de nombreux outils :

- > Les autodiagnostic qui peuvent être mis à disposition des clients ;
- > Le programme « financement 50 K€ », qui nous positionne au centre du jeu sur cette thématique majeure ;
- > La nouvelle signature électronique, incluant le scellement des pièces.

A chacun désormais de se saisir de ces outils.

La communication sur nos savoir-faire

Depuis 2015, la profession n'avait pas fait l'objet d'une campagne de communication massive.

Le lancement fin 2018 d'une grande campagne, qui s'étalera jusque fin 2019, répond à un double objectif :

- > L'attractivité de notre profession auprès des jeunes et de leurs parents ;
- > Le positionnement de nos services à plus forte valeur ajoutée.

Il s'agit d'un investissement important pour l'institution.

Et c'est un investissement indispensable.

> Les perspectives 2019

L'année 2019 est maintenant celle de la concrétisation de nombreux projets.

La redistribution des résultats d'une saine gestion

Le Conseil supérieur a décidé, pour 2019, de diminuer de 3 % les redevances appelées auprès des Conseils régionaux. Il s'agit de la première étape d'une trajectoire pluriannuelle.

De la même manière, il a été décidé de prendre en charge au niveau national certaines dépenses jusqu'alors portées par les régions.

Les régions qui le pourront seront libres de diminuer à leur tour les cotisations appelées auprès des consœurs et confrères. Pour les autres, notamment celles qui subissent la réforme territoriale, cette baisse des redevances permettra de mener à bien les nécessaires projets de rationalisation.

Notre objectif est d'aider les régions dans leurs actions de terrain. Car c'est de notre maillage territorial que nous tirons notre force.

La synergie entre les institutions CSOEC et CNCC

La cohérence de nos deux institutions faisait partie de notre programme de mandature.

La loi Pacte et ses conséquences sur le commissariat aux comptes nous amène à aller plus loin.

Des synergies peuvent et doivent être réalisées.

Mais comment mettre en commun des services, comment réunir des commissions en étant séparés ?

Ce qui se fait dans les régions doit aussi pouvoir se faire au niveau national.

C'est pourquoi nous avons décidé de réfléchir à un projet de locaux communs permettant de travailler différemment, à un coût moindre que celui de nos locaux actuels.

Notre volonté politique est bien celle de la cohérence entre nos institutions et d'une gestion rigoureuse favorisant la poursuite de nos actions au service de tous.

Nous communiquerons le moment venu des éléments factuels à la profession.

Les experts-comptables sauront apprécier, en toute objectivité, les choix que nous faisons.

La mise en œuvre de la loi Pacte

Le parcours est encore long et nous resterons vigilants durant la lecture du texte au Sénat, puis au moment de la rédaction des décrets.

Parallèlement à ce travail de veille et d'action publique, l'institution travaille d'ores et déjà à l'élaboration d'outils qui seront mis à disposition de tous, pour traduire concrètement les nouvelles mesures impactant notre quotidien.

L'année du numérique

Enjeu stratégique essentiel. Notre futur passe par le numérique et c'est la raison de la très forte mobilisation des moyens et l'investissement fort que nous faisons dans cette matière. Ceci ne veut pas dire que l'Ordre devient un éditeur, mais qu'il doit être au centre de ce qui est stratégique pour assurer une qualité et une fiabilité dans les échanges.

« L'expert-comptable au cœur des flux », thématique du prochain congrès, illustre bien cette volonté, qui guide notre action depuis 18 mois.

La formation

Enfin la formation sera au cœur de notre action :

- > Formation continue avec le déploiement d'un grand plan de formation au numérique ;
- > Formation initiale également, car l'année 2019 devrait être l'année de la conclusion de nos réflexions sur l'évolution de notre diplôme.

Voici en quelques lignes les grands axes de la stratégie de l'institution.

En ce début d'année, il conviendra également de penser à la stratégie de nos cabinets comme évoqué lors de notre récent congrès.

Je vous souhaite, chères Consœurs, chers Confrères, ainsi qu'à vos proches, une année 2019 enthousiasmante par la mise en œuvre de nouveaux projets et satisfaisante par l'accomplissement d'objectifs professionnels et personnels.



Charles-René Tandé

